



Mairie de Larmor-Baden
56870 LARMOR-BADEN

A l'attention de Monsieur BERTHOLOM – Maire de Larmor-

Baden

N/réf : PA-19-29-12-0858

Baden, le 29 Décembre 2019

Courrier officiel de RELANCE par voie dématérialisée à l'adresse mail : accueil@larmorbaden.com

Objet :

Travaux en cours sur le chantier « dit Corlobé » appartenant à Mme Philippe.

DP n° 056 106 17Y 0052 délivrée le 22/11/2017 pour des travaux de 2X90 m2, comme indiqué sur le panneau affiché.

Notre courrier recommandée n° AR 1A 150 322 2038 8 du 21/02/19, votre réponse du 12 mars 2019 (copie jointe à la présente).

Aux bons soins de L. BISSARA – Service administratif.

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier en objet.

Par notre courrier recommandée avec AR du 21/02/19, nous avons conclu ainsi notre demande :

« Nous ne doutons pas de l'action que vous allez entreprendre auprès des bénéficiaires pour lever toute ambiguïté quant au maintien de cet endroit en zone d'élevage et de production conchylicole. C'est le souhait de tous qui, en outre, va dans le sens de la volonté affichée de la profession et de ses représentants.

Les Amis du Golfe y sont tout autant attachés et tout projet ostréicole qui respecte les règles et dispositifs législatifs existants ne peut qu'être pris en considération par notre association. »

Votre réponse du 12/03/2019, laissait entendre qu'un « examen attentif » allait être diligenté par votre service juridique pour, *je cite*, « vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée »

Neuf mois se sont écoulés, laissant largement le temps à vos services pour mener à bien l'enquête et en tirer les conclusions qui s'imposent.



LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
4, route de Kervernir – 56870 BADEN – Tél. 06.67.11.19.51

<https://www.amisdugolfedumorbihan.org> admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org

On s'interroge toutefois quant au *manque* d'informations sur la suite comme vous l'annonciez !

En conséquence, n'ayant reçu aucune réponse, il est considéré que vous en êtes arrivés aux mêmes conclusions que notre association, à savoir que la destination de cet endroit n'est guère une zone **d'élevage** et de **production conchylicole**, à l'image de ce qui avait été prévu par les propriétaires qui annonçaient l'installation d'un de leurs fils à la suite de ses études au lycée d'Étel !

À vous lire très rapidement,

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Patrick AGERON

Président en exercice de l'association des Amis du Golfe du Morbihan

Copie : M. Crézé – Président de l'AQVLB ; M. Colboc Fapegm.



LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002
renouvelé le 20 janvier 2014 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
4, route de Kervernir – 56870 BADEN – Tél. 06.67.11.19.51

<https://www.amisdugolfedumorbihan.org> admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org

**MAIRIE
DE
LARMOR-BADEN**
Morbihan
CP 56 870



Le 12 mars 2018

Téléphone : 02.97.57.05.38
Fax : 02.97.57.17.87
Email : accueil@larmorbaden.com
Site internet : www.larmorbaden.com

**Les Amis du Golfe du Morbihan
Monsieur le Président
Patrick AGERON
4, route de Kervernir
56 870 BADEN**

Affaire suivie par : L. BISSARA – Service administratif

N/Réf : LB/DB commune 05 19

Objet : **Accusé de réception de votre courrier daté du 21 février 2019**

AR n° 1A 153 002 68609

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier reçu en mairie le 26 février dernier, concernant la déclaration préalable n°056 106 17 Y0052 du 22 novembre 2017 délivré au profit de Madame Lénaïck PHILIPPE. Je vous informe que nous avons adressé ce jour un courrier à la propriétaire du chantier pour obtenir plus de précisions sur les travaux en cours.

Le service juridique examine attentivement votre demande et ne manquera pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Denis BERTHOLOM

